

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent*, membre en règle de l'AMAP Montrouge. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent qui accepte d'acquérir, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
		Tél.	
Courriel			

Engagement des parties

L'AMAP Montrouge n'est pas un intermédiaire commercial. Elle organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur prend notamment les engagements suivants :

- Assurer une production diversifiée et de qualité, issue de son exploitation ou de celle de partenaires formellement déclarés, selon un mode de production biologique ou convergent ;
- Partager une part équitable des fruits de son exploitation (les Paniers) avec les Adhérents, conformément aux principes de partage énoncés dans les conditions particulières ;
- Livrer les Paniers de manière régulière et ponctuelle, selon le calendrier et sur les lieux de distribution prévus ;
- Informer les Adhérents de ses activités et d'éventuels problèmes de production ou de distribution ;
- Rester à l'écoute des remarques et suggestions des Adhérents et y répondre dans la mesure du possible.

L'Adhérent prend notamment les engagements suivants :

- Régler au Producteur les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu ;
- Récupérer ses Paniers de manière assidue et régulière pendant toute la durée du contrat, ou à défaut en assurer la cession, le don ou le report selon les options prévues aux conditions particulières ;
- Assurer régulièrement, et **au minimum une fois par semestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (Bureau, visites, contributions, etc.) ;

- Participer de temps à autres aux visites et activités organisées par le Producteur.

Distributions

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mercredi **de 18h30 à 19h45** au marché de la Marne, 70 avenue de la Marne, Montrouge.

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde de l'AMAP Montrouge qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

Partage des risques

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

Résolution des conflits

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

CONDITIONS PARTICULIÈRES **VIANDE**

Producteur



Ferme de la Héraudière
La Héraudière
44660 Fercé
www.fermedelaheraudiere.sitew.fr

Exploitation et produits

La Ferme de la Héraudière est un élevage de bœufs et de veaux fermiers situé en Loire Atlantique, aux portes de la Bretagne, certifié bio depuis le 15 mai 2015. Les vaches « parthenaises » sont élevées selon un savoir-faire traditionnel, selon les pratiques extensives et naturelles, et nourries avec un fourrage de qualité : herbe, foin, céréales. L'alimentation du troupeau est riche en oméga-3, grâce à la présence de lin.

Mode de partage et distribution

La Ferme de la Héraudière assure quatre livraisons annuelles, en mars, juin, septembre et décembre. Toutes les pièces de viande sont conditionnées sous vide, en sachet individuel, pesé, étiqueté et daté par le boucher F. Duvacher (agrément CE). Consulter le calendrier de l'AMAP pour les dates précises (<http://www.amapmontrouge.org>).

ATTENTION : il est désormais possible de souscrire un contrat partiel sur un nombre limité de trimestres (p. ex. une seule commande en juin), sous réserve d'un minimum d'un colis viande par commande. Cependant, en cas de déséquilibre trop marqué entraînant une demande globale inférieure au seuil de livraison trimestriel, certaines commandes pourraient être déportées sur un autre trimestre avec l'accord de l'adhérent.e.

Prix et règlement

Choix de la formule Viande, un colis viande minimum par commande trimestrielle (cocher et renseigner les options souhaitées) :

Colis de viande

☐	Formules	Quantité par livraison				Quantité totale		Prix unitaire	Total
		Mars	Juin	Sept.	Déc.				
☐	Découverte boeuf - 5 kg					=		X 107,50 €	= €
☐	Tradition boeuf - 10 kg					=		X 208,00 €	= €
☐	Prestige boeuf 2,5 Kg					=		X 77,75 €	= €
☐	Prestige boeuf 5 Kg					=		X 150,50 €	= €
☐	Familial boeuf - 10 Kg					=		X 224,00 €	= €
☐	Grillades bœuf - 5 kg Avec steaks hachés ET saucisses					=		X 118,50 €	= €
☐	Grillades bœuf - 5 kg Avec steaks hachés SANS saucisses					=		X 118,50 €	= €
☐	Grillades boeuf - 10 kg Avec steaks hachés ET saucisses					=		X 224,00 €	= €
☐	Grillades bœuf - 10 kg Avec steaks hachés SANS saucisses					=		X 224,00 €	= €
☐	Tradition Veau - 5 kg					=		X 118,50 €	= €
☐	Familial Veau - 5 kg					=		X 123,50 €	= €
☐	Prestige Veau - 3 kg					=		X 90,30 €	= €
Total Viande									= €

Conserves

☐	Formules	Quantité par livraison				Quantité totale	Prix unitaire	Total
		Mars	Juin	Sept.	Déc.			
☐	Bourguignon - 400g					= X	11,84 €	= €
☐	Bourguignon - 800g					= X	18,68 €	= €
☐	Chili con carne - 400g					= X	8,72 €	= €
☐	Chili con carne - 800g					= X	15,44 €	= €
☐	Bolognaise - 400g					= X	9,80 €	= €
☐	Bolognaise - 800g					= X	16,62 €	= €
☐	Veau Marengo - 400g					= X	10,58 €	= €
☐	Blanquette de veau - 400g					= X	12,58 €	= €
☐	Blanquette de veau - 800g					= X	20,15 €	= €
☐	Rillettes de bœuf - 180g					= X	7,58 €	= €
Total conserves								= €
Total viandes + conserves								= €

Chèque annuel ou chèque par livraison: établis en une fois à l'ordre de la Ferme de la Héraudière, datés du jour de la signature et joints au contrat. Chèque annuel encaissé en mars ; chèques par livraison encaissés en mars, juin, septembre et décembre.

Contacts

Ferme de la Héraudière	Paul (06 29 57 68 53 ou commande@fermedelaheraudiere.fr)
AMAP Montrouge	Daniel (partenariat-viandes@amapmontrouge.org)

Signatures

Fait à le

Lieu, date et signature Adhérent

Lieu, date et signature Producteur